



SESSION 2009

---

**CONCOURS EXTERNE  
DE RECRUTEMENT DE PROFESSEURS AGRÉGÉS**

Section : ÉDUCATION PHYSIQUE ET SPORTIVE

**ÉDUCATION PHYSIQUE ET SPORTIVE  
ET DÉVELOPPEMENT DE LA PERSONNE :  
DISSERTATION**

Durée : 7 heures

---

*L'usage de tout ouvrage de référence, de tout dictionnaire et de tout matériel électronique est rigoureusement interdit.*

*Dans le cas où un(e) candidat(e) repère ce qui lui semble être une erreur d'énoncé, il (elle) le signale très lisiblement sur sa copie, propose la correction et poursuit l'épreuve en conséquence.*

*De même, si cela vous conduit à formuler une ou plusieurs hypothèses, il vous est demandé de la (ou les) mentionner explicitement.*

**NB : Hormis l'en-tête détachable, la copie que vous rendrez ne devra, conformément au principe d'anonymat, comporter aucun signe distinctif, tel que nom, signature, origine, etc. Si le travail qui vous est demandé comporte notamment la rédaction d'un projet ou d'une note, vous devrez impérativement vous abstenir de signer ou de l'identifier.**

**Tournez la page S.V.P.**

**En quoi et comment les connaissances scientifiques permettent-elles de concevoir, d'organiser et d'optimiser le transfert des apprentissages et des capacités énergétiques lors de l'acquisition des habiletés motrices en Education Physique et Sportive ?**